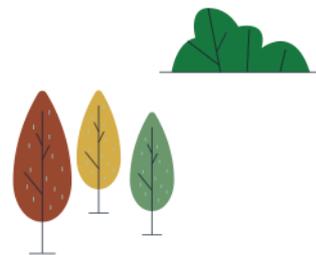
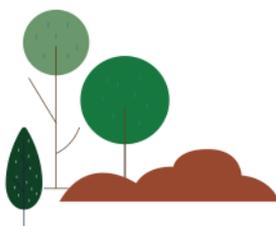




CONCERTATION SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT
DU 26 OCTOBRE AU 29 NOVEMBRE 2020

Bilan de la concertation





SOMMAIRE

LE CONTEXTE DE LA CONCERTATION	4
1. Le projet soumis à concertation	4
2. Le cadre de la concertation	6
3. Le contexte sanitaire.....	6
LE DÉROULEMENT ET LES MODALITÉS DE LA CONCERTATION	7
1. L’annonce de la concertation	7
2. Les modalités d’information et de participation	10
LE BILAN QUANTITATIF DE LA CONCERTATION	14
1. La participation.....	14
2. L’origine des 196 contributions	14
3. La répartition des 278 avis par thématique.....	15
LES RESULTATS DU QUESTIONNAIRE SUR IDEE.PARIS.FR	16
1. Porte de la Chapelle aujourd’hui	16
2. Les itinéraires piétons et cyclables	19
3. Les espaces végétalisés	19
4. Les espaces non exploités sous les infrastructures routières	20
5. Porte de la Chapelle demain	22
LA SYNTHÈSE THÉMATIQUE DES CONTRIBUTIONS ET LES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION	26
1. Les mobilités.....	27
2. L’ambiance et la vie urbaine.....	31
3. L’environnement de la Porte.....	33
4. Des demandes d’aménagements complémentaires	34
5. Le paysage urbain	36



6. Les autres sujets abordés par les participant.e.s 38

LES PROCHAINES ÉTAPES40

1. Au 1^{er} trimestre 2021 40

2. Au 2nd trimestre 2021..... 40



LE CONTEXTE DE LA CONCERTATION

1. Le projet soumis à concertation

Le contexte d'aménagement de la Porte de la Chapelle

La Porte de la Chapelle fait le lien entre Paris, la commune de Saint-Denis et le département de la Seine-Saint-Denis. Bénéficiant d'un accès direct à l'autoroute A1 et au boulevard périphérique, elle est un axe majeur d'entrée et de sortie dans Paris.

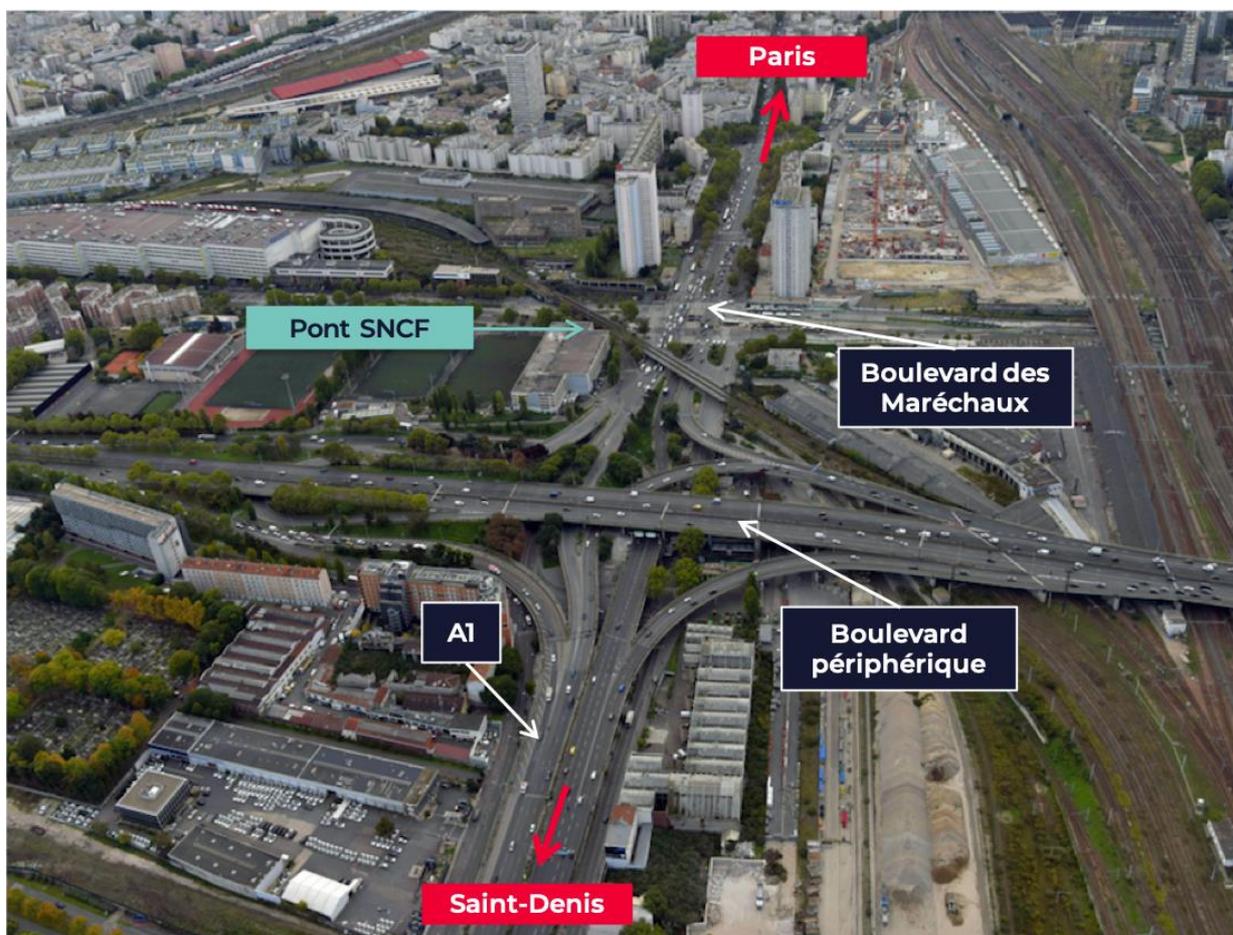


Photo prise en 2017

La Porte de la Chapelle bénéficie d'une localisation privilégiée au cœur du Nord-Est Parisien. Ce secteur connaît depuis plusieurs années un renouveau avec la construction d'équipements structurants et la réalisation de projets d'aménagements à l'exemple de la gare Rosa Parks, en service depuis 2015, ou l'ouverture récente du parc dans le cadre de la ZAC Chapelle Charbon.

La transformation urbaine de la Porte de la Chapelle est engagée depuis plusieurs années : arrivée du tramway T3b en 2012, prolongement du T3b jusqu'à Porte d'Asnières en 2018, réaménagement des espaces publics... D'autres projets, actuellement en phase travaux, contribuent à l'évolution de la porte : le quartier mixte (logements, bureaux, équipements) Chapelle International porté par Espaces Ferroviaires (SNCF Immobilier) et l'implantation du site parisien du Campus Condorcet



(Établissement public Campus Condorcet).

La Porte de la Chapelle sera l'un des sites parisiens des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Le projet d'aménagement intègre la « boucle olympique », un itinéraire cyclable permettant de connecter l'ensemble des sites sportifs des Jeux. L'Arena Porte de la Chapelle participera au renouveau du quartier en offrant, dès 2023, un équipement contribuant au développement du sport de haut niveau et à l'accueil d'événements sportifs d'envergure, ainsi qu'une salle de concert et des gymnases de proximité pour les habitant.e.s.

Les objectifs du projet d'aménagement

La Ville de Paris souhaite proposer un projet d'aménagement pour la Porte de la Chapelle afin de **transformer un environnement dominé par les infrastructures routières, au sein duquel plusieurs dysfonctionnements sont constatés, en un espace urbain de qualité** pour l'ensemble des usager.ère.s (habitant.e.s, commerçant.e.s, usager.ère.s de passage, travailleur.se.s, étudiant.e.s...).

Trois priorités guideront les scénarios d'aménagement qui vont être étudiés :

- Améliorer la qualité des voies piétonnes et cyclables entre Paris et Saint-Denis ;
- Végétaliser plus et mieux la Porte de la Chapelle ;
- Réduire l'impact visuel et fonctionnel de l'échangeur.

Un diagnostic du site a été engagé à l'été 2020 par les équipes du SAGP (DVD – Ville de Paris) pour identifier les points d'amélioration et préciser les enjeux d'aménagement de la future porte. **Celui-ci a vocation à être complété par les avis et observations formulés par le public durant la concertation publique**, organisée du 26 octobre au 29 novembre 2020.

Le calendrier du projet

Une première phase de travaux de transformation des espaces publics aura lieu en 2022-2023 en vue de l'échéance des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 à l'été 2024 mais aussi pour accompagner la livraison de l'Arena Porte de la Chapelle et l'implantation du site parisien du Campus Condorcet, prévues en 2023.

Une seconde phase d'aménagement des espaces publics aura lieu à partir de fin 2024.



2. Le cadre de la concertation

Le projet d'aménagement de la Porte de la Chapelle a fait l'objet d'une concertation publique organisée par la Ville de Paris, conformément aux dispositions de l'article L300-2 du Code de l'Urbanisme et de la délibération 2002- DAUC 83 -1°, du Conseil de Paris, « secteur Paris Nord Est », en date des 24 et 25 juin 2002. La concertation publique permet au maître d'ouvrage (Ville de Paris : SAGP – DVD) de préciser le diagnostic en cours sur le site afin d'identifier, dans un second temps, les grands principes et caractéristiques du projet pour que celui-ci intègre au mieux les attentes du public.

Du 26 octobre au 29 novembre 2020, via les différents moyens d'information et de participation, le public a pu échanger avec l'équipe de la Ville de Paris mais aussi faire part de ses remarques et questions sur le diagnostic en cours ainsi que sur le projet, ses caractéristiques, ses enjeux et ses bénéfices.

Les avis et les propositions formulés lors de cette phase de concertation publique sont présentés dans le présent bilan ; ils seront pris en compte par le maître d'ouvrage lors de la prochaine étape du projet qui permettra d'identifier les différentes hypothèses d'aménagement pour la Porte de la Chapelle.

Le processus d'écoute et de dialogue engagé par la Ville de Paris avec le public se poursuivra lors de cette étape et jusqu'à la réalisation des aménagements.

3. Le contexte sanitaire

Du fait de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 et du second confinement mis en place à partir du 30 octobre 2020, les différents temps d'échanges prévus initialement en présentiel, dans le respect des gestes barrières et des prescriptions gouvernementales en matière sanitaire, ont finalement eu lieu de manière dématérialisée / virtuelle.



LE DÉROULEMENT ET LES MODALITÉS DE LA CONCERTATION

Organisée du 26 octobre au 29 novembre 2020, la concertation avait pour objectifs de recueillir les avis et remarques afin de compléter le diagnostic en cours, de préciser les attentes pour le futur projet d'aménagement, mais aussi de répondre aux questions sur les caractéristiques, les enjeux et les bénéfices de l'aménagement de la Porte de la Chapelle

1. L'annonce de la concertation

Afin d'assurer la visibilité la plus large possible à cette démarche d'information et de dialogue, le déroulement et les modalités de la concertation ont fait l'objet d'une communication *via* différents supports.

L'information légale

Une affiche précisant le cadre réglementaire et annonçant les dates et modalités de participation à la concertation a été réalisée. 15 affiches ont été posées en plusieurs endroits du quartier Porte de la Chapelle, ainsi qu'à la Mairie du 18^{ème} arrondissement et sur les axes de circulation principaux du site.



Ces informations ont été également été annoncées par voie de presse : deux insertions ont été publiées le 13 novembre 2020, dans les éditions parisiennes du Parisien et de



Un flyer d'information détaillant les modalités de concertation et présentant le contexte d'aménagement a été diffusé auprès des habitant.e.s, commerces et équipements sur un secteur élargi du 18^{ème} arrondissement compris entre la rue d'Aubervilliers à l'est, le boulevard de la Chapelle au sud, la rue des Poissonniers, la rue Doudeauville et la rue Stephenson à l'ouest, et la limite communale de Saint-Denis au nord. 28 000 flyers ont été distribués quelques jours avant le démarrage de la concertation.

Campagne d'affichage

L'affiche de la concertation a également été affichée plus largement au sein du quartier Porte de la Chapelle pour informer largement les riverain.e.s et les usager.ère.s de la tenue de la concertation. 100 affiches ont été posées dans le secteur défini pour la diffusion du flyer.

Parution sur les journaux électroniques d'information

Six messages différents ont été diffusés sur les panneaux lumineux du 18^{ème} arrondissement pour annoncer la concertation et les événements d'échanges avec le public.

Exemple de messages diffusés

> Message 1 - Diffusion du 23/10 au 20/11 inclus

Porte de la Chapelle
Concertation sur le projet de réaménagement
du 26/10 au 29/11
Participez et informez-vous
sur paris.fr et sur idees.paris.fr

> Message 4 - Diffusion du 01/11 au 10/11 inclus

Porte de la Chapelle
Concertation sur le projet de réaménagement
Réunion publique
10 novembre à 19h30
en visioconférence
+ d'infos : paris.fr et mairie.18.paris.fr

Sur le site paris.fr

Une actualité a été mise en ligne sur le site paris.fr pour annoncer les dates et les modalités de la concertation mais aussi présenter le contexte d'aménagement.

Sur les médias sociaux

La tenue de la concertation, les différents moyens de participation ainsi que les moments d'échanges ont également été annoncés sur les pages Facebook de la mairie du 18^{ème} arrondissement et de la Ville de Paris.



Ville de Paris
28 octobre 2020 ·

Comment voulez-vous le futur du quartier de la porte de la Chapelle ? Exprimez votre avis sur <https://idee.paris.fr> !



PARIS.FR

Concertation publique sur l'aménagement de la porte de la Chapelle

41

53 commentaires 5 partages

J'aime Commenter Partager

18^e MAIRIE
5 novembre 2020 ·

Quels aménagements pour la Porte de la Chapelle ?

Réunion publique le mardi 10 novembre à 19h30 en direct sur zoom : <https://zoom.us/j/92702577547...> et sur notre page facebook.

Le format de la réunion nous restreint à limiter les prises de paroles, ainsi nous vous invitons à poser vos questions dès maintenant aux élus et aux services qui seront présents à la réunions en adressant un email à mairie18@paris.fr



2

1 commentaire 4 partages

J'aime Commenter Partager

Le relai de l'information par la commune de Saint-Denis

L'affiche de la concertation a également été diffusée par la ville de Saint-Denis ; la ville a également relayé la tenue de la concertation sur son site internet et sur les médias sociaux : un lien vers l'article sur *Paris.fr* était notamment proposé.

2. Les modalités d'information et de participation

En découvrant l'exposition en mairie du 18^e

Composée de deux panneaux d'information présentant le contexte d'aménagement et les premiers constats issus du diagnostic, cette exposition était visible dans le hall d'accueil de la mairie du 18^e arrondissement, pendant toute la durée de la concertation, aux heures d'ouvertures habituelles.



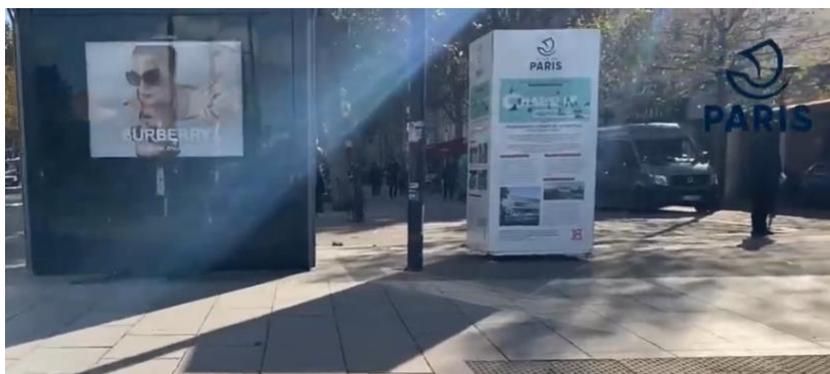


Des bulletins permettant une contribution libre ou de compléter un questionnaire sur les attentes pour l'aménagement du site étaient mis à disposition du public. Ces bulletins étaient ensuite à déposer dans l'urne qui accompagnait l'exposition.

L'exposition était également installée dans les locaux de la Ville de Saint-Denis à des fins d'information uniquement.

En consultant le point d'information

5 points d'information ont été installés en différents endroits du site : rue de la Chapelle, au niveau des sorties de la station de métro Porte de la Chapelle et à l'entrée de l'impasse Marteau, sous l'échangeur.



Ce support rappelait le contexte d'aménagement et présentait, de manière thématique, les premiers éléments de diagnostic ainsi que les objectifs et ambitions de la Ville de Paris pour la Porte de la Chapelle.

En contribuant via le site idee.paris.fr

La plateforme numérique participative de la Ville de Paris offrait deux moyens de contribuer à la concertation :

- Le dépôt d'une proposition « libre » ;
- La réponse à un questionnaire organisé autour de plusieurs thématiques relatives à l'aménagement du site.

En participant aux deux balades virtuelles

Initialement prévues en présentiel le samedi 7 novembre à 10h30 et le mardi 17 novembre à 18h, **l'objectif des balades était de parcourir le site en petits groupes pour présenter les premiers constats du diagnostic, recueillir le ressenti des participant.e.s sur l'état actuel du site mais aussi identifier les attentes ainsi que les enjeux d'aménagement pour le futur projet.**

Au regard du contexte sanitaire et de la mise en place du confinement, **le format a évolué. Les deux balades ont eu lieu de manière dématérialisée via le logiciel de visioconférence Zoom. Une vidéo, tournée sur le site de la Porte de la Chapelle et reprenant le parcours envisagé pour la balade présentielle était diffusée** et les participant.e.s ont été invités à réagir sur celle-ci, oralement ou via le chat, en faisant part de leurs expériences, leurs ressentis, leurs ambitions, leurs demandes...L'équipe du SAGP en charge du projet (DVD-Ville de Paris) était présente pour présenter le diagnostic et répondre aux questions des présent.e.s.

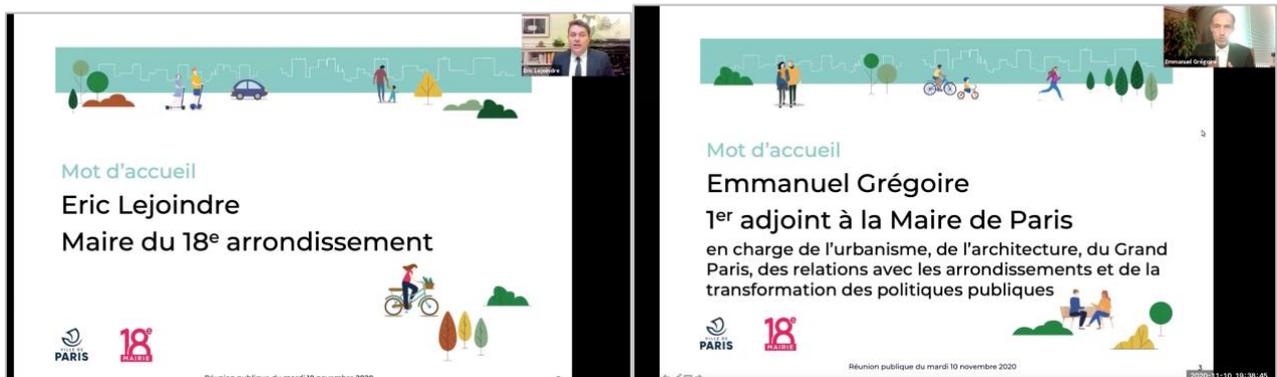


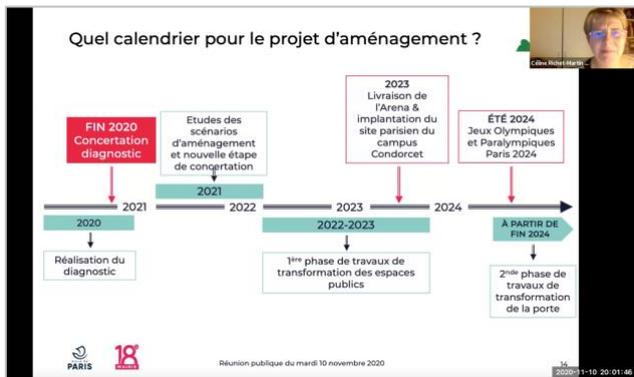
Accessibles sur inscription, les balades ont réuni 3 personnes pour la balade du samedi 7 novembre et 16 personnes pour celle du mardi 17 novembre.

En participant à la réunion publique

Comme les balades, la réunion publique organisée le 10 novembre à 19h30 a eu lieu en visioconférence via le logiciel Zoom. **En présence d'élus de la mairie du 18e, de la mairie de Paris et de la Ville de Saint-Denis, cette réunion, ouverte à tous, a réuni 125 personnes.**

Lors de celle-ci, les premiers éléments de diagnostics ont été présentés ainsi que les ambitions de la Ville pour l'aménagement de la Porte ; les participant.e.s ont ensuite pu poser leurs questions à l'oral et *via* le chat.





Echanges

Au tour de 4 grandes thématiques

- 1- Les cheminements piétons et cyclables
- 2- La végétalisation
- 3- Les espaces inexploités sous les infrastructures routières
- 4- Autres sujets relatifs à l'aménagement de la Porte de la Chapelle

PARIS 18^e Mairie
Réunion publique du mardi 10 novembre 2020

Cette réunion était également retransmise en live sur la page Facebook de la mairie du 18^e arrondissement ; près de 50 personnes ont ainsi suivi la réunion *via* Facebook.

18^e MAIRIE18e était en direct.
10 novembre · 🌐

VILLE DE PARIS
CONCERTATION SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT
DU 24 OCTOBRE AU 29 NOVEMBRE 2020
PORTE DE LA CHAPELLE

Réunion publique – Mardi 10 novembre 2020
Présentation des premiers éléments de diagnostic

1,1 K vues

J'aime Commenter Partager

Tango Charly, Mohaman Haman, Laurence Mac et 18 autres Les plus pertinents
personnes aiment ça.

4 partages

En participant aux échanges organisés par la mairie du 18^e

Des temps d'échanges complémentaires ont été organisés par la mairie du 18^e, en visioconférence, pour approfondir les échanges avec le public :

- 3 échanges thématiques ouverts à tous : le 18 novembre sur la végétalisation, le 20 novembre sur les mobilités douces et le 23 novembre sur la perception des espaces inexploités sous l'échangeur ;
- 2 temps d'échanges avec des associations présentes sur le site de Porte de la Chapelle ou au niveau du secteur élargi Paris Nord Est ;
- 1 temps avec les amicales de locataires du secteur de la Porte de la Chapelle ;
- 1 temps avec les conseils de Quartier Charles Hermite-Évangile et La Chapelle-Marx Dormoy.



LE BILAN QUANTITATIF DE LA CONCERTATION

1. La participation

Au global :

> 196 contributions* et 278 avis** émis dans le cadre de la concertation organisée du 26 octobre au 29 novembre 2020.

> 460 réponses au questionnaire en ligne sur idee.paris.fr.

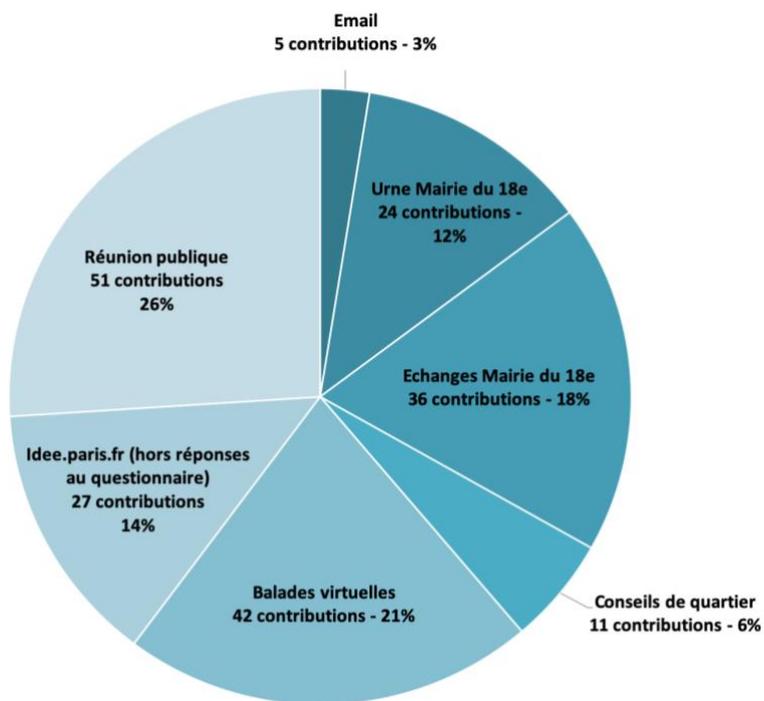
- 125 participant.e.s et 51 contributions recueillies lors de la réunion publique virtuelle du 10 novembre 2020.
- 40 participant.e.s et 36 contributions recueillies lors des échanges organisés par la mairie du 18^e.
- 460 réponses au questionnaire et 27 contributions déposées sur le site idee.paris.fr
- 19 participant.e.s et 42 contributions recueillies lors des deux balades du 7 et du 17 novembre.
- 24 contributions déposées dans l'urne installée en mairie du 18^eme arrondissement.
- 11 contributions formulées par les conseils de quartiers Charles Hermite-Évangile et La Chapelle-Marx Dormoy.
- 5 contributions reçues par mail : 3 à l'adresse du projet, 2 adresses directement à la mairie du 18^e.

Pourquoi le nombre de contributions n'est pas égal au nombre d'avis ?

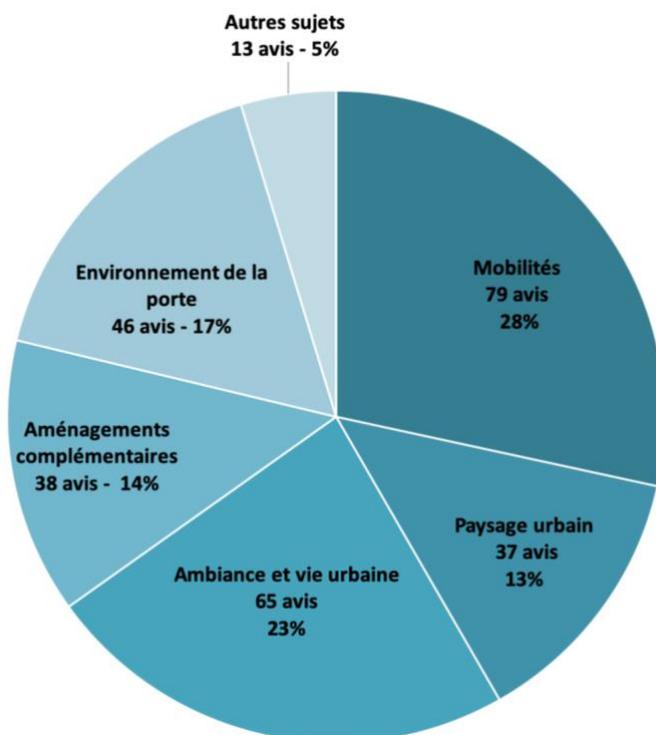
> * Une contribution est émise par un ou plusieurs participant.e.s (une famille, une association, un groupe de personnes) via les moyens de participation proposés : idee.paris.fr, balades virtuelles, réunions publiques, échanges organisés par la mairie du 18^e, urne à disposition en mairie.

> ** Un avis est une expression formulée sur une thématique précise dans le cadre d'une contribution : la contribution d'un participant peut donc contenir un ou plusieurs avis (par exemple un avis sur les mobilités et un avis sur le paysage urbain ou l'environnement de la Porte).

2. L'origine des 196 contributions



3. La répartition des 278 avis par thématique





LES RESULTATS DU QUESTIONNAIRE SUR IDEE.PARIS.FR

Composé de questions ouvertes et fermées, celui-ci était organisé autour des thématiques suivantes :

- Porte de la Chapelle aujourd'hui ;
- Les itinéraires piétons et cyclables ;
- Les espaces végétalisés ;
- Les espaces inexploités sous les infrastructures routières ;
- Porte de la Chapelle demain.

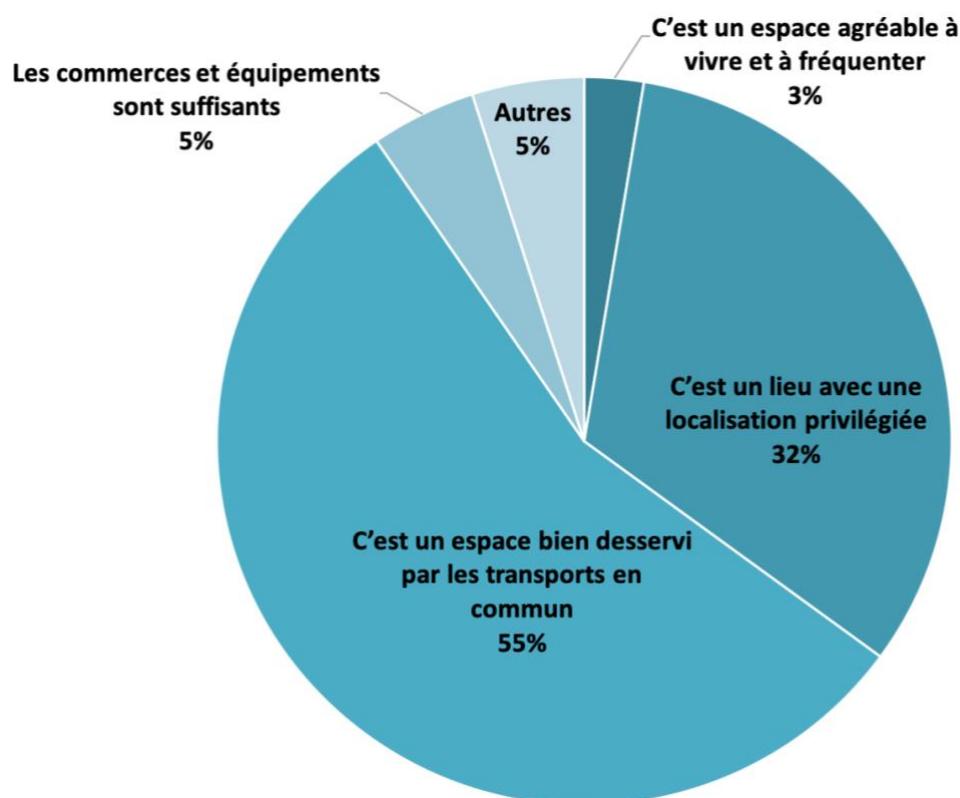
460 personnes ont répondu au questionnaire et fait part de leur avis sur ces différents sujets.

1. Porte de la Chapelle aujourd'hui

Les aspects positifs

Pour 36% des répondant.e.s, le site ne présente aucun aspect positif.

Pour les 64% de répondant.e.s qui identifient des aspects positifs sur le site actuel, ces derniers sont les suivants :



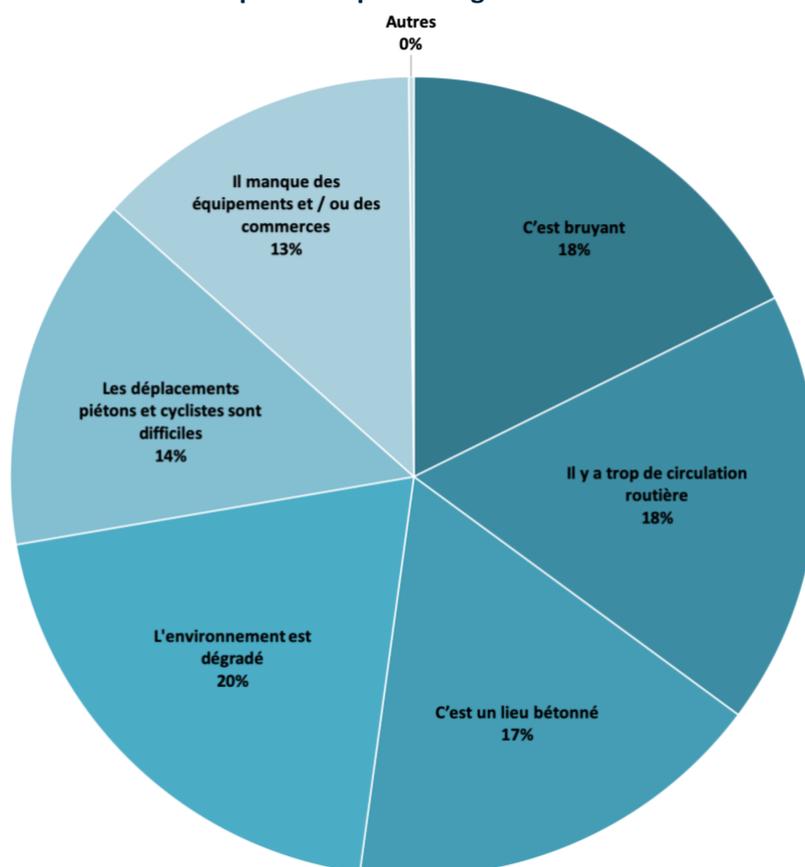
Les autres points positifs cités par les contributeur.trice.s dans le cadre d'une réponse libre sont les suivants :



- La transformation du quartier et plus largement du Nord Est Parisien ;
- L'accès rapide à Saint-Denis et à l'A1 ;
- La mixité des habitant.e.s, le côté vivant et la présence d'une communauté d'habitant.e.s.

Les aspects négatifs

94 % des répondant.e.s identifient plusieurs points négatifs sur le site actuel :



Invités à préciser leurs ressentis, les répondant.e.s évoquent un sentiment d'insécurité dû à la présence de populations en difficulté (toxicomanes, SDF, migrants) ainsi que la saleté et l'insalubrité de l'environnement.

6% des répondant.e.s jugent que le site ne présente pas d'aspects négatifs.

Quel visuel est le plus représentatif de Porte de la Chapelle aujourd'hui ?

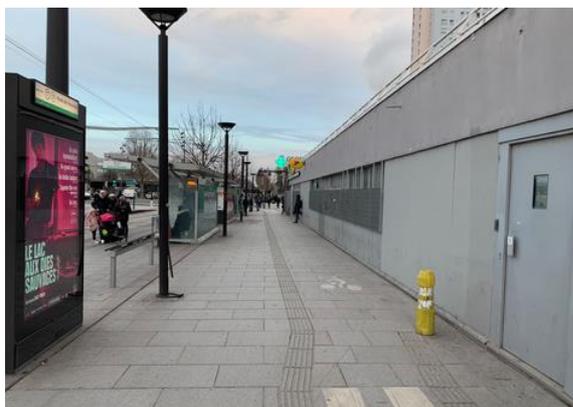
Les participant.e.s ont été interrogés sur la photo la plus représentative, à leurs yeux, de la Porte de la Chapelle : 4 choix de photos étaient proposés.

Pour 54% des répondant.e.s, c'est la photo ci-dessous qui représente le mieux la Porte aujourd'hui.



Les 46% de contributeur.trice.s ayant choisi les autres photos se répartissent comme suit :

> 13% des répondant.e.s



> 20% des répondant.e.s



> 14% des répondant.e.s



2. Les itinéraires piétons et cyclables

Se déplacer sur le site à pied ou à vélo aujourd'hui est difficile pour 84% des participant.e.s.

59 % des répondant.e.s déclarent ne pas se sentir en sécurité lorsqu'ils se déplacent à pied et/ou en vélo, 33 % moyennement en sécurité. Seuls 8% des répondant.e.s se sentent en sécurité.

Plusieurs propositions ont été formulées par les contributeur.trice.s pour faciliter les cheminements piétons et cyclables dans le cadre du projet d'aménagement :

- Au global : différencier les cheminements piétons et cyclables, limiter la place de la voiture, le trafic routier et la vitesse de circulation, installer une signalétique vers les équipements / points d'intérêts du site ;
- Pour les cyclistes : séparer les pistes cyclables de la circulation routière et les rendre plus visibles par un marquage facilement identifiable, assurer la continuité des itinéraires, installer des feux spécifiques et des parkings sécurisés ;
- Pour les piétons : donner plus de place à ces derniers *via* de larges trottoirs, créer des itinéraires continus, végétalisés et éclairés, assurer la traversée de la voirie par des passages piétons sécurisés.

Des aménagements pour faciliter la circulation et le stationnement sont demandés.

Quelques répondant.e.s souhaitent que des aménagements soient faits pour fluidifier le trafic automobile.

3. Les espaces végétalisés

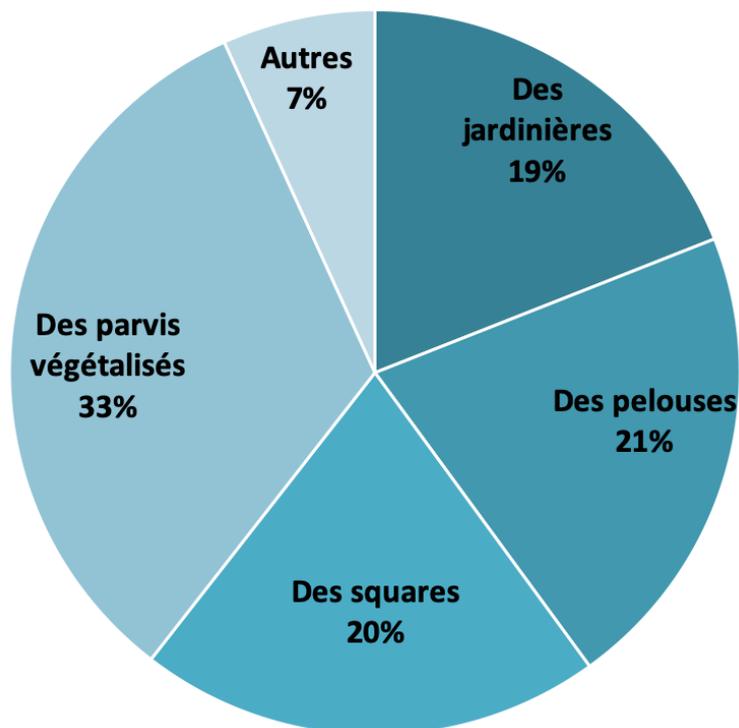
Ces derniers ne sont pas assez nombreux pour 90% des participant.e.s. 6% des répondant.e.s jugent qu'il y en a assez sur le site, 4% ne se prononcent pas.

Pour 84% des répondant.e.s, les espaces végétalisés actuels ne sont pas bien entretenus et sont en mauvais état. Seuls 5% des participant.e.s jugent que leur état est correct, 11% ne se prononcent pas.

Dans le cadre du projet d'aménagement de la porte, **les répondant.e.s se prononcent**



pour la réalisation des aménagements suivants :



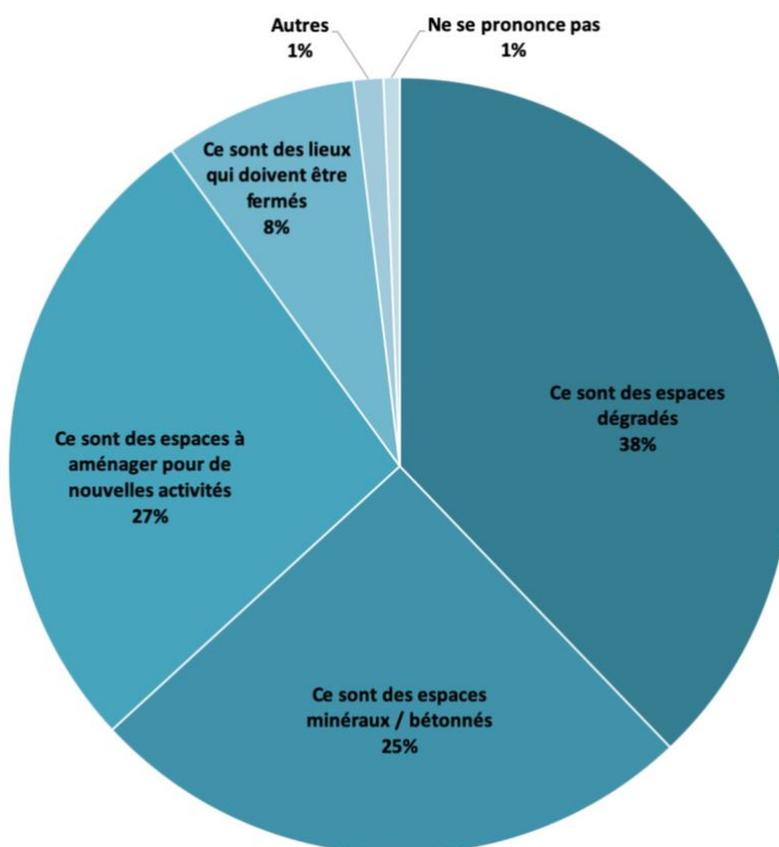
D'autres propositions ont été formulées pour développer la végétalisation dans le cadre du projet d'aménagement :

- des espaces arborés (de type forestier ou maraîcher) et des bosquets ;
- des murs et des piles d'ouvrage végétalisés ;
- des jardins partagés ;
- un parc d'envergure ;
- une promenade plantée.

Interrogés sur les usages de ces futurs espaces végétalisés, les répondant.e.s souhaitent, pour 54% d'entre eux, des espaces dont il est possible de profiter pour des usages sportifs, de détente, de loisir et, pour 46%, des espaces protégés permettant le développement de la biodiversité.

4. Les espaces non exploités sous les infrastructures routières

Interrogés sur leur perception des espaces non exploités situés sous les infrastructures routières, les participant.e.s en ont une image plutôt négative pour 71% d'entre eux ; 27% des répondant.e.s jugent en revanche qu'il s'agit d'opportunités pour réaliser de nouveaux aménagements.



Invités à préciser leur perception de ces espaces, les contributeur.trice.s évoquent :

- L'insécurité de ces lieux du fait de leur saleté, leur état dégradé et la présence de populations en difficulté ;
- Leurs interrogations quant aux types d'aménagement à y installer : pour certains, la proximité des axes routiers génère de la pollution et des nuisances sonores et rend difficile l'installation d'activités de loisirs et de détente sur ces espaces ; ces participant-e-s précisent alors qu'ils pourraient être transformés en parkings, zones de covoiturage, lieux de stockage/dépôt de matériels / véhicules ou en équipements type déchetterie mais aussi des espaces végétalisés fermés. Pour d'autres, des activités sportives, de loisirs et des espaces verts ouverts pour le public pourraient tout de même y être installés.
- La nécessité de les embellir : couleurs, végétalisation, éclairages...



5. Porte de la Chapelle demain

Les ambiances paysagères

4 visuels représentant 4 types d'ambiance paysagère possibles étaient proposés aux répondant.e.s ; ces derniers privilégient les rubans végétaux, les îlots de forêts urbaines et la végétalisation des espaces non exploités sous les infrastructures routières. Les trottoirs végétalisés sont moins plébiscités.

> Rubans végétaux : 32%



> Îlots de forêts urbaines : 31%



> Végétalisation des espaces inexploités sous les infrastructures routières : 27%





> Trottoirs végétalisés : 11%



Les usages et activités pour réinvestir les espaces non exploités sous les infrastructures routières

Les répondant.e.s souhaitent que différentes activités / usages puissent être possibles au sein de ces espaces.

> Promenades, restauration et espaces de repos : 22%



> Activités sportives à pratiquer en équipe : 18%

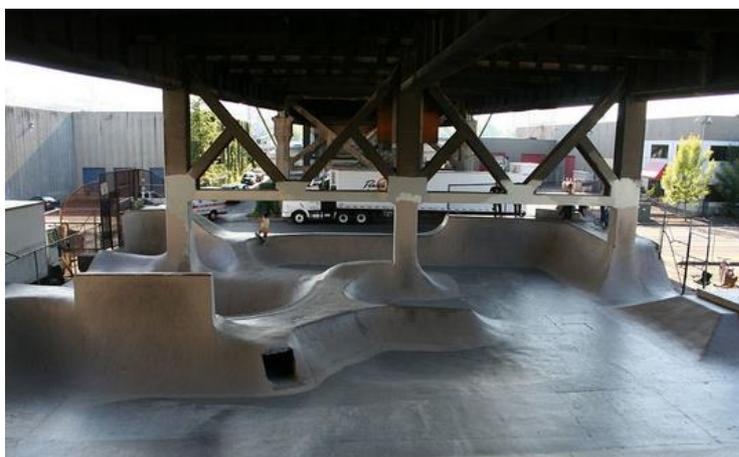




> Mur d'escalade : 16%



> Espace de glisse : 15%



> Jeux pour enfants : 14%





> Parcours santé et agrès : 14%



L'embellissement des espaces non exploités sous les infrastructures routières

Les participant.e.s privilégient :

> Leur mise en couleur : 29%



> La mise en lumière des piles : 28%



> La mise en lumière de certaines faces- 24%



> Une intervention artistique - 19%



LA SYNTHÈSE THÉMATIQUE DES CONTRIBUTIONS ET LES



ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION

1. Les mobilités

79 avis émis durant la concertation.

Il est difficile et dangereux de se déplacer quand on est piéton ou cycliste sur le site de Porte de la Chapelle. Les participant.e.s pointent du doigt l'absence d'aménagements ou bien l'état dégradé de ces derniers. La densité du trafic routier et les nuisances liées à celui-ci ont également été évoquées durant la concertation.

Diagnostic de la situation actuelle

> En ce qui concerne la circulation cyclable ainsi que les aménagements et équipements liés à ce mode de déplacement, les participant.e.s évoquent :

- Des pistes discontinues, non sécurisées car sans séparateur avec la chaussée et les cheminements piétons, difficilement visibles car les marquages au sol sont effacés, étroites, notamment sous les ouvrages du fait de la présence de zones chantiers, et pas toujours bien dimensionnées ;
- Des zones tampons entre deux voiries trop petites pour le flux cyclable ;
- L'absence de parkings à vélos sécurisés ;
- L'absence de stations de Vélib' au niveau de la Porte.

> Le constat est similaire pour les cheminements piétons : passages piétons dangereux, trottoirs étroits du fait de l'encombrement de ces derniers, marquages au sol effacés, proximité avec les flux vélos et routiers... Les contributeur.trice.s précisent également que le site est difficilement praticable pour les PMR.

> L'absence de séparation entre les flux piétons et cyclistes est problématique pour les participant.e.s : cela crée des conflits d'usages. Il a été cité comme exemple, le croisement entre les cyclistes empruntant la piste le long du tram et les personnes sortant du tram au niveau de la station.

« En ce qui concerne la circulation vélo, j'avais peur car les pistes ne sont pas très bien marquées, les espaces réservés pour les cyclistes sont à côté des voitures et pas bien délimités. »

« Il faut sécuriser les différentes mobilités ; les piétons sont les plus en danger et il y a une réelle difficulté de cohabitation entre les cyclistes et les piétons. »

« Avec les différents niveaux sur le sol, c'est encore plus compliqué pour les déplacements, notamment pour les personnes à mobilité réduite (poussettes, malvoyants...). »

> La traversée de l'échangeur pour aller de Paris à Saint-Denis est particulièrement problématique pour les piétons et cyclistes : aux difficultés liées aux points présentés ci-dessus s'ajoutent l'insécurité liée à la présence de populations précaires installées sous les ouvrages, l'état dégradé et bétonné des espaces, l'absence d'éclairage adapté et de perspectives visuelles. Les participant.e.s décrivent un cadre « glauque » et « pas engageant » ; certains indiquent éviter, à pied ou en vélo, le côté Est de l'échangeur et privilégier le côté Ouest. D'autres précisent ne faire la traversée qu'en voiture. Le fait de ne pas avoir de continuités avec Saint-Denis est un



regret ; celle-ci permettrait notamment de désenclaver les riverains de l'impasse Marteau et en particulier des habitant.e.s de la résidence Valentin Abeille.

« Je ne suis jamais passé sous le pont à pied ou en vélo, qu'en voiture, sinon c'est trop dangereux. »

« Si on veut aller faire du vélo, le problème c'est l'enchevêtrement lié à la présence de l'échangeur ; alors qu'à Saint Denis on peut pratiquer le vélo et à Paris aussi. »

> La densité du trafic routier sur le site a été signalée par les contributeur.trice.s. Les embouteillages sont fréquents sur les différentes voiries du site avec plusieurs conséquences pour les riverain.e.s en termes d'impacts sur le cadre de vie :

- Nuisances sonores dues notamment aux klaxons et à la circulation des véhicules de secours ;
- Dégradation de la qualité de l'air ;
- Allongement des temps de parcours et difficultés pour rentrer chez soi en voiture.

« Le bruit sur la Porte est une pollution (...) ; la qualité de l'air est un sujet aussi. Il faut voir comment apaiser cela. »

« Le bruit constitue une vraie nuisance sur le site ; ce n'est pas tellement dû aux voitures particulières mais aux camions qui klaxonnent et à l'usage des sirènes depuis le boulevard périphérique. »

> La mise en sens unique de l'axe Chapelle - Marx Dormoy réalisée pendant la concertation (le 9 novembre 2020) a été évoquée. Si les objectifs de cet aménagement sont salués (développer les modes doux, faciliter la circulation des bus, apaiser la circulation routière), les participant.e.s font état de plusieurs conséquences liées à celui-ci : difficulté à regagner leurs domiciles (riverains de l'impasse du Gué et de la rue du Pré), congestion renforcée de la rue de la Chapelle et allongement des temps de parcours depuis et vers la Porte.

« Pour la sortie de Paris, il y a des embouteillages monstres car il n'y a plus qu'une file. Les voitures s'arrêtent sur les passages cloutés, c'est encore pire qu'avant pour les piétons au niveau de cette entrée/sortie de Paris depuis / vers Porte de la Chapelle. »

« Cet aménagement a pour conséquence l'augmentation de nuisances sonores : avec un seul sens de circulation pour les voitures, cela génère trois fois plus de pollution sonore qu'avant. »

> Plusieurs contributeur.trice.s évoquent le devenir des bretelles du boulevard périphérique et de l'A1, seule autoroute à « arriver directement » dans Paris. Ils s'interrogent sur une possible fermeture de ces axes à la circulation en vue de leur végétalisation, à l'image de ce qui était proposé sur l'un des visuels diffusés pendant la campagne en vue des élections municipales du printemps 2020.

« Maintient-on la sortie de l'autoroute A1 ? »

« Durant la présentation du projet lors de la campagne d'Anne Hidalgo, une bretelle était végétalisée : est-ce toujours d'actualité ? Est-ce qu'on supprime une entrée/ une sortie du périph ? »

> Les contributions font également état d'interrogations et d'inquiétudes quant à la capacité de la station de métro à absorber le flux de nouveaux usager.ère.s engendré par l'implantation du site parisien du Campus Condorcet et de la livraison de l'ARENA et le développement global du site. Les participant.e.s souhaitent savoir si une réflexion est engagée entre la Ville de Paris, la RATP et Île-de-France Mobilités pour adapter la station et la rendre plus accessible.



« La station est sous dimensionnée par rapport au trafic : la porte de la Chapelle est un lieu de passage, avec des correspondances bus et tram et il faut penser au futur, avec l'implantation de l'ARENA et du Campus Condorcet. »

Propositions d'aménagement

> **Réalisation d'aménagements cyclables** : création de pistes cyclables continues, séparées des flux piétons et routiers, d'une largeur suffisante, avec un marquage au sol facilement identifiable, installation de parkings de vélos sécurisés, gratuits et en nombre suffisant, implantation d'une station de Vélib.

> **Réalisation de cheminements végétalisés, sécurisés, élargis**, séparés des flux cyclables, accessibles aux PMR et sans différences de niveaux.

> **Mise en place d'une signalétique** permettant l'identification des aménagements piétons / cycles / voitures pour éviter les conflits entre usager.ère.s.

> **Création d'un itinéraire piéton et cycle, sécurisé et agréable**, une « promenade », entre Saint-Denis et la Paris mais aussi entre les « nouveaux » pôles du quartier : Arena Porte de la Chapelle, quartier Chapelle International, Parc de la ZAC Chapelle Charbon...

> **Réduction du trafic routier sur le site par la réduction des voies circulables**, dans le respect de la desserte des habitations.

> **Évolution de la desserte en transport en commun :**

- Réseau de bus : prolongement du bus 38 à Front Populaire et bus 512 jusqu'à la Porte pour développer les liaisons avec Aubervilliers et création d'une gare routière sous les ouvrages pour les terminus des lignes bus 38 (qui serait prolongé vers Saint-Denis), 153, 252 et 350 pour désenclaver les riverains de l'impasse Marteau et réduire le trafic rue de la Chapelle. Une station intermédiaire pourrait être créée rue la Chapelle, en amont de ce terminus.
- Réseau ferroviaire : création d'une gare de RER pour desservir les nouveaux pôles que sont l'Arena Porte de la Chapelle et le site parisien du Campus Condorcet.

> **Création d'une aire de covoiturage sur le site**. Il est proposé de la localiser sous les ouvrages afin de limiter la gêne pour les riverain.e.s et d'en faire un « nœud de mobilités » avec des parkings vélos, du stationnement voitures et éventuellement des emplacements pour des navettes affrétées par des entreprises installées à Saint-Denis qui viendraient y déposer / chercher leurs salariés. Une personne propose l'installation d'un système d'autopartage.

> **Végétalisation des bretelles du boulevard périphérique et de l'A1**, avec déviation de la circulation vers les autres portes à proximité (Porte de Clignancourt et Porte d'Aubervilliers), à l'exception des bus, taxis et véhicules de secours.

> **Création de nouvelles sorties pour la station de métro Porte de la Chapelle et installation d'équipements** pour en favoriser l'accessibilité (ascenseurs, escaliers mécaniques).

« Un aménagement qui donne la possibilité aux cyclistes de traverser la porte de façon simple, lisible, rapide et sécurisée. »



« Un cheminement sécurisé continu tout le long du parcours entre le carrefour et l'entrée de Saint-Denis dans les deux sens et l'élargissement des trottoirs. »

« Il faut une meilleure signalisation facilitant le partage de l'espace public entre les différentes mobilités. »

« Il est en effet urgent de rétablir les continuités de circulation, piétonnes, cyclistes, transports en commun (...) en rognant sur l'espace dédié à la voiture et sur les emprises construites. »

« Réduire la voirie de la porte de La Chapelle pour élargir les trottoirs et créer une promenade plantée avec des alignements d'arbres permettant une liaison et un cheminement vert entre Paris et La Plaine. »

« Supprimer la bretelle Ouest du périphérique et limiter l'entrée de l'A1 dans Paris aux taxis et bus. »

« Prévoir des endroits pour le covoiturage auxquels on pourrait se rendre en vélo, à pied... (...). »



2. L'ambiance et la vie urbaine

65 avis émis durant la concertation.

Les constats sur les aspects mobilités mais aussi en termes de paysage urbain ne permettent pas de favoriser l'attractivité et l'appropriation du site. Les participant.e.s formulent plusieurs propositions d'aménagements et d'usages pour transformer et investir à nouveau le site.

Diagnostic de la situation actuelle

> Un espace public occupé en majorité par des publics en situation de précarité et non par les habitant.e.s, riverain.e.s et les usager.ère.s.

> Une impression d'abandon, de vide, « d'absence de vie » du fait du peu d'activités et de commerces présents sur le site. Les participant.e.s signalent que ce sentiment ne donne pas envie de se déplacer, notamment de traverser l'échangeur et d'aller à Saint-Denis, au regard du peu d'attractivité des différents espaces.

> Les contributeur.trice.s expriment toutefois leur confiance quant aux potentialités du site, qui bénéficie d'un riche tissu associatif et dont la mixité est saluée.

Propositions pour le projet d'aménagement

> **Les futurs aménagements et usages du site doivent donner envie de se déplacer, être sources d'attractivité et permettre la création d'une vie de quartier.** Ils doivent être mis au service d'un discours valorisant et optimiste sur la Porte.

> **Une démarche d'appropriation de l'espace public** par les riverain.e.s, habitant.e.s et usager.ère.s.

> **Végétalisation complémentaire et cohérente avec celle des sous faces et des talus de l'échangeur :**

- Les participant.e.s souhaitent que soient végétalisés le terre-plein central, les parvis des nouveaux équipements (Arena et Campus Condorcet) et le long du tramway. Des aménagements type jardinières, alignements d'arbres et espaces enherbés sont demandés le long des cheminements piétons. Il est demandé une attention particulière pour l'entretien de ces espaces : cela doit être fait par la Ville avec régularité, quelles que soient les conditions climatiques (canicule notamment).
- Il est demandé également la réalisation d'une trame verte via l'aménagement de la petite ceinture jusqu'à la Porte, avec une connexion avec le parc de Chapelle Charbon.
- Un projet de jardins suspendus, localisés entre les ponts rails présents sur le site, est proposé.
- Des projets d'espaces verts à investir avec les habitant.e.s sont également demandés par quelques personnes : ces espaces pourraient être animés par des associations autour d'actions centrées sur l'écologie, le recyclage, agriculture urbaine...).

> **Installation d'aménagements permettant une diversité d'activités** (activités sportives, culturelles, de loisirs et de détente / associatives / commerciales) **pour une mixité de publics** (jeunes, personnes âgé.e.s, usager.ère.s de passage, riverain.e.s) :

- Sportives : sont proposés un skate parc, un mur d'escalade, des gradins, parkour (discipline sportive acrobatique qui consiste à franchir des obstacles urbains ou



naturels), équipements pour musculation...

- Culturelles : scène musicale extérieure, installations culturelles éphémères ou pérennes, type expositions photos ;
- Loisirs : jardins partagés, ferme urbaine ... la relance de la foire du Lendit est évoquée. Une personne regrette la disparition du bowling ;
- Détente : des aires de détente avec du mobilier urbain pour se reposer, s'arrêter, s'installer, des espaces de déambulation avec passerelles et belvédères entre les aménagements, des lieux de convivialité... ;
- Associatives : création d'un lieu associatif pour mener notamment des actions en lien avec l'écologie ou accueillir les publics précaires ;
- Commerciales : stands type marché de Noël avec produits locaux, de l'artisanat, librairies, fleuristes, street food...

L'installation de structures de santé est demandée par une personne.

> En complément des aménagements, **élaboration d'une programmation artistique, culturelle, associative et sportive tout au long de l'année pour faire vivre le quartier.**

> **Demande pour une réflexion à venir avec les associations, les habitant.e.s et usager.ère.s de la Porte** pour travailler à l'appropriation de ces futurs aménagements et à l'animation du site.

> **Installation de mobilier urbain** avec une alerte sur la fréquentation possible de ces derniers par des populations en précarité présentes sur le site. Plusieurs participant.e.s souhaitent le retour des fontaines buffet Art Déco, déposées dans le cadre des travaux du tramway.

> **Maintien de la mixité en termes de population.**

> **Pendant les travaux d'aménagement du site, création et installation d'une maison du projet** pour valoriser la transformation du site et faciliter l'appropriation par les riverain.e.s et les usager.ère.s des aménagements.

« Refaire du quartier une centralité attractive. »

« Changer la mentalité des gens - parler de Porte de la Chapelle de manière plus optimiste. »

« L'idée est d'en faire un espace attractif, un lieu de vie comme la halle Pajol, le Cour Saint Emilion...Ce lieu de vie dont ont besoin les riverains, les futurs riverains des quartiers Chapelle International, Hebert, Campus Condorcet et tous ceux qui viendront à l'Arena 2. »

« Il faut que ce soit attractif grâce à des activités commerciales, culturelles ... Il faut donner envie de venir. »

« En tant qu'habitant, nous devons nous approprier l'espace public. Celui-ci doit être partagé et nous devons nous dire que nous pouvons l'utiliser. »

« Végétalisons au maximum ! Même le moindre petit recoin, les citadins de la Porte de la Chapelle en manquent cruellement. »

« Il est important d'investir ces espaces verts mais de manière cohérente avec des associations comme Vergers urbains et en prenant en compte les déchets souvent laissés et les nuisibles (rats). »

« Transformer l'aménagement de l'espace urbain en un verger dense à multiples



usages et à l'intérieur duquel se dessineraient des itinéraires piétons pour tous. Ce verger serait aussi un lieu de réinsertion et d'insertion sociale. »

« Pour la porte, réfléchir à du végétal, aux espaces piétons et cyclables et aménagements en lien. Idée d'équipements sportifs pourquoi pas, installations culturelles éphémères. »

« Ce serait bien d'y faire un joli bâtiment associatif avec un espace vert pour faire des actions écologiques en face de la déchetterie. »

« Lieux de convivialité pour les jeunes, les personnes âgées. »

« Serait-il possible d'installer sur place un local public pour exposer la concertation et les enjeux de ces aménagements ? »

« Nous demandons que soient réinstallés les deux buffets de fontaines Art Déco qui ont été enlevés au début des années 2000 pour le chantier du tramway. »

3. L'environnement de la Porte

46 avis émis durant la concertation.

Les participant.e.s ont dressé un constat sévère sur l'état actuel de la Porte et décrivent un site où l'on ne se sent pas en sécurité, sale, dégradé et parfois insalubre.

Diagnostic de la situation actuelle

> L'insécurité du quartier est liée pour les contributeur.trice.s à la présence :

- de populations en situation de précarité (toxicomanes, migrant, SDF) et des structures qui les accueillent ;
- d'une économie « parallèle » (taxis clandestins, deal notamment) ;
- de petite délinquance occupant l'espace public et sollicitant les habitant.e.s, riverain.e.s et usager.ère.s.

Cela ne permet pas aux habitant.e-s de se l'approprier. Ils expriment à ce sujet un sentiment de lassitude, indiquant avoir fait remonter de longue date ces nuisances sans que rien ne soit fait pour remédier à cette situation.

> L'espace public est sale et dégradé : déchets et déjections humaines et canines sur la voirie et le mobilier urbain, présence de rats...

« Il est en effet inadmissible que depuis de nombreuses années des taxis clandestins font leurs trafics devant nos immeubles (...) occasionnant maintes nuisances. »

« Un lieu qui sent l'urine et où les excréments humains ne sont pas rares. »

« Compte tenu du passé du quartier, seuls toxicomanes, dealers, mendiants, errants et quelques habitants proches par défaut occupent l'espace. »

« La porte de la Chapelle a été marquée ces dernières années par la présence et la concentration de personnes en grande précarité sur son espace public. »

« Et en soirée, il y a beaucoup de rats qui ajoutent au sentiment d'insécurité. »



« La question de la sécurité vaut la peine d'être posée deux fois plutôt qu'une, étant donné que les nouveaux projets immobiliers ont aussi vocation à faire venir de nouveaux habitants. »

Propositions pour le projet d'aménagement

- > **Sécurisation et clôture de certains équipements** (squares) pour éviter des usages non désirables.
- > **Installation de sanitaires publics.**
- > **Privilégier un mobilier urbain qui ne permet pas l'installation de publics non désirés.**
- > **Organisation d'actions de sensibilisation à la propreté.**
- > **Proposition de solutions pérennes pour l'hébergement** des populations précaires (toxicomanes, SDF et migrants).

« Une campagne de sensibilisation sur la propreté serait par exemple un bon début. »

« De Marx Dormoy à Porte de la Chapelle, des jardins et des squares sécurisés avec un gardien pour le bien-être des familles et des enfants d'abord. »

« Plus de toilettes sur le quartier. »

« Il faut également prendre en compte la situation humanitaire dramatique dans cette zone. Est-ce qu'il y a des choses pérennes qui sont envisagées (donc pas des expulsions sans solution après) ? »

4. Des demandes d'aménagements complémentaires

38 avis émis durant la concertation.

Les contributeur.trice.s ont fait part d'autres attentes en matière d'aménagement au niveau de la Porte et à proximité de celle-ci.

Diagnostic de la situation actuelle

> La rue de la Chapelle et le rond-point de la Chapelle doivent également faire l'objet d'aménagements au regard de l'évolution globale de la Porte et de son environnement, de l'état délabré de ces espaces et des usages actuels de ces derniers : présence de taxis clandestins au niveau des contre-allées, présence de personnes en situation de précarité, parkings sauvages... Ces usages entraînent des nuisances pour les habitant.e.s, riverain.e.s et les usager.ère.s du site : bruit, sentiment d'insécurité, dégradations de l'espace public...

« En ce qui concerne la contre-allée rue de la Chapelle, les habitants demandent de longue date que quelque chose soit fait pour celle-ci : il y a du parking mais aussi des taxis sauvages. »

« Qu'en est-il de l'aménagement du rond-point de la Chapelle ? »

« Est-il possible d'intégrer l'espace entre la porte et le rond-point de La Chapelle dans les réflexions et transformations d'ici à 2024 ? »

> Pour les participant.e.s, les stations-service situées rue de la Chapelle n'ont plus lieu



d'être dans un environnement urbanisé où l'on tend à réduire la place de la voiture : mal intégrées dans l'espace public, elles empiètent sur les cheminements, au détriment de la circulation des piétons et des cyclistes, et génèrent du trafic automobile dans un endroit déjà très routier et pas suffisamment aménagé pour les autres modes.

« Les zones piétonnes sont larges mais pas agréables, sales avec des petits dénivelés. Les stations-services obligent à faire des détours dans une zone où on voudrait aller le plus vite possible et à longer des bâtiments où des hommes rodent. L'espace n'est pas accueillant. »

« Beaucoup de constructions vieilles et laides qui occupent des axes de déplacement piétons (Geodis, la Poste, stations-services, emplacements de stationnement automobile). »

> Les participant.e.s expriment également le souhait de désenclaver la Porte et de développer les liens entre la Porte et ses différents quartiers (rue de la Chapelle, quartier Tristan-Tzara Rachmaninov, Chapelle International) avec d'autres quartiers du 18^e et notamment la rue des Poissonniers.

> Une personne exprime également son souhait d'une transformation du bâti : il propose que les tours « La Sablière » et « Super Chapelle » soient remplacées par des bâtiments modernes et plus respectueux de l'environnement, à l'image de ce qui est fait dans le quartier Chapelle International.

Propositions pour le projet d'aménagement

> **Aménagement des contre-allées pour les rendre plus agréables, sécurisées et animées pour l'ensemble des usager.ères** : création de cheminements piétons, végétalisation, installation de mobiliers urbains, tenue d'un marché sur la partie Ouest de l'axe, installation de commerces au service de l'attractivité du site... Le terme de « Rambla » est utilisé par une personne pour qualifier ce que pourrait devenir cet axe.

> **Suppression d'une ou des deux stations-service pour « rendre » l'espace public aux usager.ère.s.** Une relocalisation sous l'échangeur d'une ou des deux stations pourrait être envisagée.

> **Pour le rond-point de la Chapelle, deux propositions d'aménagement** : installation d'un marché et végétalisation de celui-ci (un terre-plein avec espace enherbé, pelouses, alignements d'arbres et fontaine au centre).

> **Création d'une passerelle entre Chapelle International et la rue des Poissonniers.**

« Depuis de nombreuses années nous demandons qu'un réaménagement soit réalisé sur la portion qui va de la porte au rond-point de la Chapelle (voirie, végétalisation, attractivité commerciale, sécurisation...). »

« Les stations-service de la porte de La Chapelle pourraient également être supprimées / déplacées dans un autre endroit pour laisser plus de place aux piétons et rendre le cadre urbain plus agréable. »

« La rue de la Chapelle (entre la porte de la Chapelle et le rond-point de la Chapelle) a un gros potentiel pour en faire une belle rambla ! (...) Avec un peu d'imagination on peut végétaliser le tout, créer de belles promenades piétonnes et de belles terrasses de café. Avec quelques nouveaux commerces cela peut devenir un lieu de vie très agréable. »

« Proposition de déplacer les stations-service au niveau des espaces inexploités sous



les infrastructures routières afin de libérer la rue de la Chapelle pour créer des cheminements qualitatifs végétalisés. »

« Il faut penser aux enfants, familles qui souhaitent sortir la journée, marcher, manger et boire collectivement, recevoir leurs familles et amis dans un cadre sécurisé et décent : jeux enfants, terrasses, etc.

« Il manque des petits commerces, un bon boulanger, un primeur, pourquoi pas des regroupements de producteurs. Il n'y a rien Porte de la Chapelle à part un Franprix. On doit aller jusqu'au marché de l'Olive ou place Jules Joffrin. »

5. Le paysage urbain

37 avis émis durant la concertation.

Les participant.e.s décrivent un paysage d'infrastructures routier et bétonné du fait de la présence de l'échangeur, bordé par un environnement composé de bâti dégradé et de végétation non entretenus / en mauvais état.

Diagnostic de la situation actuelle

> Les contributions évoquent la présence imposante de l'échangeur qui domine et organise le paysage urbain et apparaît comme une sorte de « frontière » informelle rendant difficiles les traversées.

Sous celui-ci, les participant.e.s décrivent des lieux :

- composés d'espaces clôturés et délaissés ;
- encombrés par les piles des ouvrages, la présence de clôtures et de palissades chantiers...qui ne facilitent pas les cheminements du fait de l'absence de perspective pour se repérer ;
- sinistres (absence d'éclairages adaptés), dégradés faute d'entretien et parfois insalubres (présence de rats, odeurs, excréments...);
- vides et occupés principalement par des populations en situation de précarité : plusieurs personnes ont évoqué la présence de la colline du crack, aujourd'hui démantelée, mais qui a fortement marqué les esprits et contribué au sentiment d'insécurité relatif à la fréquentation de ces lieux.

« La porte de la Chapelle est étouffante visuellement avec ses bretelles d'autoroutes et ses rails. »

« Sentiment de chaos - les infrastructures sont posées les unes sur les autres. »

« Sous celui-ci, c'est un coupe gorge, un repoussoir malgré les mesures prises pour démanteler la colline du crack. »

« On voit bien que les espaces au droit de celui-ci sont des délaissés urbains, sans entretien. »

« Les éclairages ne me semblent pas adaptés, l'endroit fait sinistre. »

« Aujourd'hui c'est trop bétonné et trop sombre. »

> Plusieurs participant.e.s ont rappelé que des activités demeuraient sous l'échangeur (déchetterie, auto-école pour camions), suscitant l'étonnement d'autres personnes qui n'avaient pas connaissance de celles-ci.



> Quelques contributeur.trice.s s'interrogent sur l'avenir de l'échangeur avec ses fonctionnalités routières actuelles, au regard de la tendance à la réduction du trafic routier.

« Il faut se poser la question du réaménagement de l'échangeur : à terme, est-ce qu'on va le maintenir ici ? »

« Il faut dès à présent s'interroger sur son usage futur à un moment où la rue de la Chapelle devient interdite à la circulation automobile dans le sens Province-Paris. »

« Le projet d'aménagement concernera-t-il à terme l'échangeur qui constitue une véritable barrière physique avec Saint-Denis ? »

> Les autres composantes du paysage urbain que sont les talus au droit des échangeurs et les façades bâties coté Est et Ouest de celui-ci sont également décrits comme dégradés, non entretenus, renforçant l'impression d'abandon et d'absence de vie. Les participant.e.s notent toutefois que des activités subsistent sur le côté Ouest.

« Il y a pleins de bâtiments laissés à l'abandon, notamment sur l'avenue Wilson, et on ne pense pas qu'il y ait des activités. »

> Les participant.e.s déclarent noter une amélioration de la situation, liée selon eux au démantèlement de la colline du crack ainsi qu'à la transformation générale du site et perçoivent le potentiel d'espaces disponibles sous l'échangeur comme une opportunité pour de nouveaux aménagements.

« C'est en bonne voie de transformation et il y a un fort potentiel pour améliorer ce lieu et faire en sorte que ce soit un peu moins « échangeur routier ». »

« Les sous-faces de l'échangeur qui sont des délaissés urbains (...) représentent néanmoins un potentiel de surfaces qui peuvent être exploitées dans le cadre de l'aménagement. »

Propositions pour le projet d'aménagement

> **Occupation des sous-faces de l'échangeur** : tous les contributeur.trice.s ne s'accordent pas sur les aménagements et les usages qui pourraient y être proposés.

- Pour certains, dans cet environnement minéral et bétonné, à proximité des axes routiers, il ne faut pas prévoir des usages culturels, sportifs ou pour la jeunesse mais privilégier les « équipements de service » centrés sur la mobilité (stations-services, aire de covoiturage, parkings vélos sécurisés) ou des espaces verts non ouverts (alignements d'arbres le long de la déchetterie).
- Pour d'autres, des usages de loisirs, détente, sportifs ainsi que des espaces verts accessibles au public peuvent y être envisagés à l'exemple d'une ferme urbaine.

> **Embellir les sous-faces des ouvrages** par un éclairage adapté, un ravalement des piles des ouvrages donnant la part belle à la couleur (collaboration avec des artistes) et un travail d'esthétique sur les clôtures et les palissades chantiers. Ces dernières pourraient être habillées pour animer les linéaires de travaux.

> **Fermeture et végétalisation des bretelles du boulevard périphérique et de l'A1**, qui permettrait alors d'envisager des usages sportifs, ludiques et de détente.

> **Plantation des talus avec une attention particulière portée à leur entretien.** Des



participant.e.s évoquent la plantation d'arbres dans le cadre de projets d'agriculture urbaine ou bien la création de « *forêts urbaines* ».

> **Créer une perspective au-delà de la Porte, vers Saint-Denis**, pour « casser » l'effet « barrière » de l'échangeur.

> **Rénovation du bâti côté Ouest et Est de l'échangeur.**

> Qu'il s'agisse des espaces végétalisés ou des traitements possibles pour les sous-faces des ouvrages, les contributeur.trice.s insistent sur la qualité de ces aménagements qui doivent être pérennes et entretenus.

« *Besoin d'éclairage, couleur et verdure.* »

« *Compte tenu du caractère rude de ces surfaces, nous n'imaginons pas des usages destinés à la jeunesse, au sport ou encore à la culture.* »

« *Pour que les gens trouvent un sens à la balade entre les infrastructures, il faut l'égayer, mettre de la verdure.* »

« *Il y a beaucoup d'espaces disponibles, il faut y installer des aménagements urbains et des espaces verts.* »

« *Pour faire de la porte de la Chapelle la plus belle entrée de Paris, il faut des gestes urbanistiques forts : supprimer la bretelle d'accès Ouest du périphérique et la végétaliser.* »

« *Les talus de l'échangeur en friche et à l'abandon pourraient être réinvestis par la plantation d'arbres et des projets d'agriculture urbaine.* »

« *Dégager des perspectives aux futurs habitants.* »

« *Pour le traitement paysager de la Porte, il faudrait essayer de créer ses perspectives au-delà de la Porte.* »

« *Cela doit être rafraîchi, il doit y avoir de la vie.* »

6. Les autres sujets abordés par les participant.e.s

13 avis émis durant la concertation.

Certains contributeur.trice.s ont évoqué d'autres projets connexes réalisés par d'autres maîtres d'ouvrage en s'interrogeant sur leur avancement ou leur programmation.

Le Dock des Alcools

Les participant.e.s ont souhaité savoir quel était le calendrier d'aménagement du projet et demandé si le projet prévoyait la rénovation de l'habitat insalubre à proximité, lequel contribue à l'impression de dégradation et de délabrement du paysage d'infrastructures.

Une personne précise que l'aménagement de ce site est l'occasion de rendre attractive la traversée vers Saint-Denis, cela contribuera à « donner envie » aux usager.ère.s de la Porte de la Chapelle de se



déplacer malgré la présence des infrastructures.

Le Charles-de-Gaulle Express

Évoquant l'arrêt récent des travaux de ce projet, les participant.e.s s'interrogent sur la suite donnée au projet et l'impact de celle-ci sur le projet d'aménagement de la Porte de Chapelle et notamment sur l'avenir du pont-rail. Une personne a demandé des précisions sur les modalités de travail / d'échanges entre la Ville de Paris et la SNCF dans le cadre du projet d'aménagement de la Porte.

La parcelle Dubois

Quelques personnes s'interrogent sur le calendrier d'aménagement et la programmation de celle-ci.



LES PROCHAINES ÉTAPES

1. Au 1^{er} trimestre 2021

Réalisé en début d'année 2021, le bilan de la concertation sur le projet d'aménagement sera présenté pour approbation au Conseil de Paris des 9, 10 et 11 mars 2021. Dans le même temps, le bilan sera rendu public.

2. Au 2nd trimestre 2021

Sur la base du programme retenu s'appuyant notamment sur les résultats de la concertation, les équipes du SAGP (DVD-Ville de Paris) travailleront à la définition du projet dans le cadre des études d'avant-projet (dites « AVP »).

Une seconde phase d'échanges interviendra au cours de l'élaboration des hypothèses d'aménagement afin de recueillir les observations, questions et avis du public.